

16/06/2017



TECHNIQUES

Protocole Techniques : IGOT CRS

Dans le protocole du 11 avril 2016, est actée l'organisation d'une concertation approfondie concernant l'IGOT CRS de 2007.



Ce jour, en comité technique de réseau de la PN, le SNAPATSI est intervenu en demandant au directeur général de la police nationale, l'ouverture urgente de cette concertation entre l'administration et le SNAPATSI, seul signataire du protocole.

Réponse de l'administration :

Le DCCRS a reconnu que parfois, il y a des interprétations contestables de la part des chefs de service que la DCCRS est obligée de rectifier. Il est conscient que le texte doit être clarifié et que ce travail se fera avec la mission temps de travail de la DRCPN.

La DRCPN a bien précisé qu'elle était à la manœuvre et que ce point du protocole va être travaillé comme les autres.

Le DGPN a conclu que la méthode devra être de la toiletter et de l'améliorer au besoin.

Le SNAPATSI vous informera dès la rentrée de septembre de l'évolution de ce dossier.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous défend !